



Editorial : Suppression de postes dans la fonction publique

Le Premier ministre vient de confirmer à la fois son refus de revenir sur sa politique fiscale et son intention pour 2010 de supprimer 34000 postes dans la fonction publique et d'accélérer la politique de démantèlement des services publics que constitue la RGPP.

Il affiche ainsi un dogmatisme irresponsable, menaçant les solidarités et la lutte contre les inégalités et faisant courir de graves risques pour l'avenir

Ainsi alors que le chômage des jeunes explose on continue à réduire leurs possibilités d'emploi dans les services publics. Les plans sociaux se multiplient et ce même gouvernement qui les dénonce refuse lorsqu'il est employeur de donner l'exemple et joue le même jeu !

Alors que la crise qui frappe rend d'autant plus indispensables des services publics qui maintiennent les liens sociaux, confortent les solidarités, luttent contre les inégalités et préparent l'avenir, de suppressions de postes en RGPP on les rend encore plus exsangues, on en réduit les missions et ces nouvelles coupes claires vont encore tailler dans leur capacité à répondre aux besoins de notre société. Et on poursuit dans une politique fiscale qui favorise les plus hauts revenus et est destructrice d'emplois tant publics que privés. Ce sont les plus défavorisés, les territoires les plus confrontés aux difficultés, les hommes, les femmes, les jeunes les plus en butte aux inégalités qui vont en être les premières victimes.

La FSU appelle les personnels à réagir avec la semaine du 11 au 19 dans l'Éducation et lors des deux journées de mobilisation interprofessionnelle du 26 mai et du 13 juin avec l'ensemble des salariés. Elle entend par ailleurs s'adresser aux autres organisations de l'éducation et de la fonction publique pour envisager des ripostes communes.

Communiqué de presse FSU du 14 mai 2009

Enseignement supérieur et recherche

Examens universitaires : le gouvernement doit répondre aux revendications pour permettre à tous les étudiants de valider leur semestre. Par ses tergiversations et son refus de répondre clairement aux revendications portées par les personnels et les étudiants depuis 14 semaines, le gouvernement porte aujourd'hui l'entière responsabilité des conséquences de la poursuite du conflit au sein des universités. Il est comptable de la situation et de l'avenir des étudiants.

Les organisations soussignées condamnent l'attitude fermée et agressive du gouvernement. Elles refusent la dramatisation à laquelle se livre de manière irresponsable et dangereuse le gouvernement, au travers des déclarations de V. Pécresse, X. Darcos et F. Fillon. Elles dénoncent la volonté de la Ministre d'enfermer la mobilisation actuelle dans le débat sur les examens universitaires pour mieux se défaire de ses propres responsabilités.

Dans de nombreuses universités, les communautés universitaires, dans le respect des prérogatives des CEVU et CA, ont trouvé des modalités d'examens, aménagés ou non, qui se mettent déjà en œuvre, ce que le gouvernement feint d'ignorer. Les discussions se poursuivent ailleurs. La force de cette exceptionnelle mobilisation réside dans son unité. En l'absence de réponses du gouvernement, les organisations soussignées estiment que la mobilisation doit se poursuivre. Ses formes doivent permettre à tous les étudiants de valider leur semestre et/ou leur diplôme dans les meilleures conditions.

La validation du semestre et l'obtention des diplômes doivent reposer sur une juste évaluation des étudiants. Celle-ci suppose la mise en œuvre d'aménagements de la fin de l'année universitaire (report du calendrier de sessions d'examens, compléments de formations, cours de rattrapages, meilleure prise en compte du contrôle continu, modifications du contenu des épreuves ou de leur forme, etc.). Ces aménagements ne sauraient être un effacement du mouvement, comme le sous-entend la Ministre. Il appartient aux étudiants et aux personnels de décider des modalités les plus adaptées au sein de chaque université, en fonction de la situation locale afin qu'aucun étudiant ne soit pénalisé.

Nous exigeons que la Ministre et les présidents d'universités apportent les garanties suivantes, préalables à une organisation de la fin du semestre qui ne pénalise aucun étudiant :

- les examens ne doivent porter que sur les enseignements effectivement réalisés pour tous ;
- les modalités de rattrapages ne doivent en aucun cas priver les étudiants de leurs droits (suppression des sessions de rattrapage par exemple) ;
- le versement des bourses ne saurait être interrompu au motif d'un manque d'assiduité.

La mobilisation particulièrement forte et unitaire dans les universités exige des réponses. La stigmatisation, la dramatisation et les provocations verbales sont de nature à renforcer l'incompréhension et l'exaspération au sein des universités. Le gouvernement doit trouver le chemin du dialogue au lieu de jeter de l'huile sur le feu. C'est à lui, en satisfaisant les revendications, de créer les conditions qui permettent aux étudiants de valider leur année.

SNESUP-FSU – SNCS-FSU – SNEP-FSU –
SNTRS-CGT - UNEF – SLU - SLR

Paris, le 12 mai 2009

Formation des enseignants : nouveau bougé, encore insuffisant

Le ministère de l'éducation nationale vient d'annoncer que les étudiants titulaires d'une licence et lauréats des concours 2010 de recrutement des enseignants seraient nommés stagiaires en responsabilité d'une classe dès septembre 2010 avec leur M1 validé. Ils ne seraient donc plus dans l'obligation de rester étudiants pour obtenir un master au cours de l'année 2010/2011. Tous les lauréats du concours 2010 seront donc fonctionnaires stagiaires.

Le ministère prend ainsi en compte une demande exprimée par l'ensemble des organisations syndicales. Cette mesure ne prendra tout son sens que si les conditions d'organisation de l'actuelle année de stagiaire sont également maintenues.

La FSU rappelle sa demande de maintien, pour tous les lauréats du concours 2010 d'une formation en alternance avec le même rapport qu'actuellement entre temps de formation et temps d'enseignement. Cette organisation permet une entrée progressive dans le métier, un accompagnement des jeunes enseignants et un approfondissement des connaissances disciplinaires et professionnelles.

La FSU et ses syndicats demandent aux ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de faire preuve de sagesse et de ne pas se contenter d'une demi-mesure. Elle leur demande de permettre, dans l'intérêt des élèves, de maintenir l'année de formation professionnelle dans le cadre de l'année transitoire 2010/2011. Elle demande que les prochaines réunions permettent des avancées en ce sens.

Communiqué de presse FSU du 13 mai 2009

Mobilisation des différents acteurs de la Fonction Publique

Depuis maintenant plusieurs mois, nos huit organisations syndicales de la Fonction publique portent ensemble des revendications et des exigences. Avec les personnels, elles continuent d'exiger :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois, avec un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 et celles prévues en 2010,
- Le retrait des articles relatifs au « *bénéfice de la réorientation professionnelle* », à la « *généralisation du cumul d'emplois à temps non complet* » et au « *remplacement et intérim* » du projet de loi relatif à la mobilité,
- Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail.

Avec les personnels, elles demandent l'ouverture de négociations portant sur :

- L'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Réunion du secteur Services publics du 6 mai 2009

Laïcité : Notamment après les dernières décisions Etat français – Vatican, auxquelles la FSU n'a pas réagi, il semble indispensable de trouver unE camarade du secteur qui suive ces questions en lien avec les « spécialistes » de la question.

Réforme des CT : Bilan très positif du stage quant à son contenu, mais plutôt décevant quant à la participation.

Problème récurrent des stages fédéraux ? Ou désintérêt de la fédération pour ces questions transversales ?

Sachant que les débats semblent devoir perdurer, il est décidé :

De proposer une note pour le CDFN, donnant éventuellement matière à vote pour publication, sur ses enjeux.

De proposer une note sur la question du « grand Paris »

De demander aux CFR si des stages régionaux sont éventuellement envisageables. Le secteur se demande si dans le cadre du travail commun avec la CGT et Solidaires nous ne pourrions pas proposer un stage commun (en Rhône-Alpes ou ailleurs).

Europe : alors que les élections européennes approchent, il nous semble que la FSU devrait s'exprimer sur les grands enjeux. Sauf à laisser croire que nous sommes QUE dans le négatif (cf TCE) il serait juste que la FSU inscrive dans le débat (qui n'a certes pas lieu) ses revendications. Le secteur, en fonction de ce qui le concerne, prépare un recto sur les questions SP et fiscalité. La question sera posée au BDFN du 7, pour un éventuel vote le 18 mai.

Budget : les processus budgétaires sont en route pour 2010, dans le cadre des budgets triennaux. Notamment les RAP. Comme d'Hab les SN suivent leur ministère et programme LOLF.

RGPP : si sur le plan global, un frein a été mis sur la communication tout azimuth – pas de CMPP depuis un an – les choses se poursuivent avec intensité sur le plan de la MIRATE (régions et départements). S'il est positif que se tiennent, au même moment mais cela n'était pas évitable, une réunion des différents syndicats directement concernés avec le secteur orga pour débattre de comment ils s'organisent pour peser, il semble indispensable d'avoir lors du prochain CDFN une commission traitant de l'ensemble de problèmes posés par la territorialisation de l'Etat. Fonctionnement dans les SD et CFR ; statuts ; réorganisations des services et missions.

CESR : le secteur a décidé la tenue le 2 juillet de la réunion des militantEs des CESR et CCREFP et donc des représentants des CFR qui suivent ces questions. Sur deux sujets :

1° - les régions face à la crise : quelles réponses ? Quel impact sur la fiscalité ? Quelles conséquences sur les chantiers programmés ?

2° - dans la suite du stage FPQE de ce jour un débat sur la mise en place des Services publics régionaux de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Nous cherchons deux intervenants pour en débattre avec les membres des CESR et CCREFP.

Nous travaillerons bien entendu avec le groupe FPQE.

NOTEZ-LE !

Le secteur s'inquiète d'une tendance « naturelle » ou pas naturelle du tout, à faire appel à des retraités pour les CESR. Nous savons combien il est parfois

difficile de trouver des candidatEs, nous savons le poids en décharge que cela représente pour les régions, nous connaissons la « facilité » de l'expertise... malgré tout cela nous appelons à un certain volontarisme en la matière. De même qu'en terme de féminisation.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Le gouvernement s'obstine dans sa politique à l'encontre de la Fonction publique et des personnels fonctionnaires et agents publics, dans un contexte de crise qui exige plus et mieux de service public tant pour les usagers que pour les personnels.

C'est pourquoi les huit organisations syndicales de la Fonction publique réunies le 6 mai s'inscrivent pleinement dans l'appel solennel lancé au plan interprofessionnel.

Elles appellent les personnels à participer massivement aux journées du 26 mai et du 13 juin.

Elles soutiennent les mobilisations dans les différents secteurs de la Fonction publique.

C.G.T., CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CFTC, CFE-CGC
PARIS, le 13 mai 2009

difficile de trouver des candidatEs, nous savons le poids en décharge que cela représente pour les régions, nous connaissons la « facilité » de l'expertise... malgré tout cela nous appelons à un certain volontarisme en la matière. De même qu'en terme de féminisation.

Congrès : les thèmes ne sont pas encore définitivement délimités. Quoi qu'il en soit le secteur aura à travailler et écrire. L'idée est plutôt de partir de la crise et des réponses en terme de politiques publiques et SP. Dans la lignée de l'appel SPNR et du livre sur les fonctionnaires. Nous espérons pouvoir entamer le travail fin Mai début juin.

Fonctionnement du secteur : comme tous les autres secteurs nous sommes confrontés à des départs et arrivées et à la nécessaire remise à plat de nos « missions » et fonctionnements.

Rappelons que le secteur SPDS (Service Public et Développement Social) couvre actuellement les champs suivants :

- Budget et donc un peu fiscalité
- Réforme de l'Etat dans toutes ses déclinaisons : RGPP, décentralisation, réforme des CT, déconcentration
- Politique de la Ville
- Laïcité
- Europe dans la dimension SP et ses déclinaisons FSE (nous le faisons très mal), Convergence (nous assurons plus !)...
- Suivi et mutualisation des CESR, assez lourd et ne remplace pas la question de l'irrigation de la fédération par le travail de ces camarades.

Ce qui ne veut pas dire loin de là que nous assurons correctement tout cela, mais...

Le congrès ne devrait-il pas être l'occasion de mettre à plat tous les sujets et les structures à créer ou à revoir si nécessaire ?

Le secteur travaille de fait souvent en synergie avec le secteur SDP, mais on voit de plus en plus que le secteur éducation, et la FPQE sont concernés.

Le secteur comme les autres fonctionne avec un CA. Depuis la fondation il a été convenu qu'il serait « animé » par l'EE.

Le secteur a vu le départ en retraite de Dominique Deligny, celui de Daniel Robin absorbé par le SG du SNES, Michel Angot va aussi partir en retraite, Etienne Montanand arrête.

Nous avons enregistré l'arrivée de Claudie Martens (qui quitte le SG du SNES), le SNUIPP par la voix de Régis Metzger indique envisager une participation au CA, les trois syndicats (Sygma, Sup équip et SNE) discute de la désignation d'un camarade. Il faut espérer que le SNUCLIAS remplacera Michel. JMD (qui quitte le secrétariat, le BDFN et POUR en juin) assurera, en tant qu'actif, le pilotage du secteur jusqu'au congrès. Ensuite il arrêtera définitivement. Il se discute l'éventualité de l'arrivée d'Isabelle Sargeni qui souhaiterait arrêter le CA éduc et basculer sur SPDS. Le SNEP qui assurera sa participation au secteur ne peut actuellement envisager d'être au CA.

Le secteur mutualise le travail de nos représentantEs au conseil national de la politique de la Ville (Claudie remplacera Etienne), à la COMOD (il faudra remplacer JMD qui siège avec Philippe Rampon du secteur SDP), au Comité d'enquête (il faudra, s'il perdure, remplacer JMD qui siège avec Régis).

Réunion sur les non-titulaires de la Fonction Publique du 5 mai 2009

Délégation FSU : Anne Féray (SNES), Anne Galmiche (SNEP), Daniel Gascard (SNE), Emmanuel Guichardaz (SNUipp), Jean Marie Le Boiteux (SNETAP).

Le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique introduit la réunion, organisée dans le cadre de l'agenda social présenté en mars, les organisations syndicales ayant jugé nécessaire que la situation des agents non titulaires en fassent partie. La réunion d'aujourd'hui sera suivie d'autres.

Déclarations liminaires

La FSU fait la déclaration en annexe : elle dénonce la précarité de la situation vécue par près d'un million de personnes, elle expose les mesures de fond qu'elle revendique et propose des pistes de travail pour améliorer dans l'immédiat la situation des agents non titulaires. Les travaux ne peuvent se limiter à la seule FPE.

Les autres organisations interviennent : toutes disent aussi que les travaux ne peuvent se limiter à la seule FPE. Elles évoquent la situation des non titulaires, l'angoisse en période de crise et de RGPP (CGT), le sentiment des non titulaires d'être des « variables d'ajustement », les effets de la LOLF qui favorisent le recrutement de non titulaires (CGC). Attachement au statut, le contrat comme exception. Demandes de garanties collectives (CFDT), de mesures contre l'assouplissement des conditions d'accès au CDI (CFDT, CFTC) ou d'un plan de titularisation (CGT ; Solidaires). Améliorer les conditions d'emploi et leurs droits sociaux.

Traiter des contrats aidés. Il y a urgence pour les assistants d'éducation (CFDT, UNSA, CGT).

Présentation par le DGAFP

Données du fichier « paye » de l'INSEE : 780 000 dans les 3 versants fin 2006. 154 000 contrats aidés. Une population très hétérogène, dans un cadre de gestion très divers.

Il n'y a pas de différence entre les chômeurs selon leur ancien employeur (public ou privé).

Il propose les orientations suivantes

- Améliorer le suivi interministériel de la situation des agents non titulaires au sein de la FPE. Les données actuellement disponibles sont limitées.

- Améliorer les conditions d'emploi et de gestion au sein de l'Etat en utilisant les outils législatifs et réglementaires existants (loi de 2005 sur le CDI, décret 86-83 modifié par le décret du 12 mars 2007 (CCP, évaluation, congé mobilité, mise à disposition), décret du 26 décembre 2007 sur le droit à la formation professionnelle.

- Clarifier et unifier les conditions de recrutement (mesures de non discrimination devant l'emploi préconisées par la HALDE).

Le travail sur la FPE pourra être conclu plus rapidement ; on associera les employeurs FPT et FPH pour le mener aussi pour ces deux versants. Programmer trois réunions dans l'immédiat. Bilan intermédiaire à la mi juillet.

Réactions à ces propositions.

Accord général sur la nécessité d'améliorer la connaissance de la situation (débat sur la réalité des chiffres : problèmes de date, personnes ou ETP, décomptes des personnes employées sur budget propres des établissements publics).

Absence pour les contractuels du public de la prime de précarité (CFDT, FSU, FO).

Droits IRCANTEC variables selon qui indemnise le chômage (Etat ou assurance chômage) (FSU).

Pour la FSU, l'amélioration de la gestion passe aussi par un bilan et une modification des dispositifs réglementaires. Rémunérations : la réponse ne traite que des CDI. Aborder aussi les autres situations, celle des saisonniers entre autres. Mobilité : les droits sont inopérants. Traiter des détournements de la loi (contrats 10 mois et 70%).

En réponse au directeur de cabinet qui affirme que l'on ne constate pas d'augmentation des indemnisations chômage versées par l'Etat en admettant cependant que la faiblesse des éléments statistiques ne permet à personne d'en tirer des conclusions, la FSU relève sur les données transmises au moins un élément d'alerte : il y a en mars 2009 rupture de la tendance repérable sur les deux années précédentes.

Conclusions du directeur de cabinet

Pas de volonté d'élargir le recours aux contractuels.

Il affirme qu'il n'y aura pas de plan de titularisation massif, il refuse d'assimiler contrat et précarité et considère que la concertation qui sera menée dans les groupes de travail permettra de « résorber la précarité ».

La question des contrats aidés n'est pas un sujet traité par le ministre chargé de la Fonction publique.

Il confirme qu'il y aura trois réunions :

- méthode pour mieux appréhender la situation

- recrutement

- gestion : parcours professionnels, « détournement de procédures », cumul d'activité, conditions de renouvellement, accès à la formation.

Situation des non titulaires : Déclaration préalable de la FSU

La situation des agents non titulaires de la Fonction publique est aujourd'hui particulièrement préoccupante.

Même si elle est difficile à appréhender faute de bilans réguliers des administrations, les personnels hors statuts de la Fonction publique sont très nombreux, peut-être près d'un million, sans même compter les personnels recrutés sur des contrats aidés à qui l'on prétend confier des missions qualifiées qu'ils ne sont pas en mesure d'exercer. Nous dénonçons particulièrement l'annonce récente du recrutement de 5000 « médiateurs de la réussite scolaire ».

Il n'est pas possible de limiter nos travaux à la seule FPE.

Au-delà du nombre, les situations vécues sont précaires :

Succession des contrats courts, interruptions, chômage, alternance entre contrats et vacations...

Faiblesse des rémunérations, particulièrement quand les contrats sont à temps incomplet.

Recul du pouvoir d'achat quand les contrats sont renouvelés toujours au même indice. Signalons que la rémunération de la vacation d'enseignement n'a pas évolué depuis 1989, perdant près de 40% de son pouvoir d'achat en 20 ans.

Du fait de l'absence de règles communes aux différents services déconcentrés ou établissements publics, les disparités de gestion, celles des rémunérations pour des fonctions identiques au sein d'un même ministère sont parfois importantes.

Les opérations liées à la RGPP, à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat menacent l'emploi d'une partie des contractuels. La LRU accroît la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Peu de perspectives de titularisation avec la baisse des recrutements par concours, et la non ouverture depuis plusieurs années de certaines spécialités des concours internes dans l'enseignement secondaire.

Aucune perspective de sortie de la précarité pour les assistantes maternelles ou familiales, écartées de toute titularisation.

Notre préoccupation est forte s'agissant des assistants d'éducation dont les premiers recrutés arrivent au terme de leurs missions. Il faut apporter des solutions aux personnes concernées, et satisfaire les besoins nouveaux identifiés comme ceux de l'accompagnement de la scolarisation des élèves et étudiants en situation de handicap.

Nous rappelons les revendications de la FSU :

- Celle du renoncement à la suppression de 30 000 emplois publics en 2009 ;

- Celle d'un plan de titularisation dont les modalités doivent être négociées en tenant compte des particularités des différents secteurs ;

- Celle de la suppression de la condition de nationalité ; nous avons pris connaissance avec intérêt de la délibération de la HALDE sur ce point ;

- Celle du retrait du projet de loi « mobilité » qui prévoit l'extension des cas de recours aux non titulaires et le recours par les administrations ou les établissements publics à des salariés des agences d'intérim ;

- Celle de l'abrogation de la loi TEPA, dont le volet relatif au développement des heures supplémentaires est particulièrement insupportable quand le chômage s'accroît de manière insupportable et touche dramatiquement les jeunes. Nous attendons de la réunion d'aujourd'hui des améliorations urgentes pour la gestion des agents non titulaires autour des orientations suivantes

- mettre fin aux contournements de la loi : recrutement à temps incomplet alors que les fonctions exercées correspondent à des besoins à temps complets, recours à des contrats 10 mois pour des fonctions permanentes qui seront dans ce cas injustement qualifiées de saisonnières. Contournement de l'obligation du CDI du fait d'interprétation restrictive du texte (successifs ne signifie pas continus), par le refus de recruter un agent qui en remplirait les conditions, ou par le changement régulier d'employeur. Preuve s'il en fallait que la loi de juillet 2005 n'apportait pas de solution à la succession des emplois précaires.

- Assurer à tous les non titulaires une progression de leurs rémunérations. Il faut en particulier examiner la situation des contrats effectivement saisonniers, dont il est inacceptable qu'ils soient chaque année pour les mêmes agents établis au même indice.

- Répondre à l'impossibilité de fait de la mobilité.

- Restreindre la liste des établissements dérogatoires.

- Définir au sein des ministères des règles de fixation et d'évolution des rémunérations, des règles de gestion communes aux différents services et aux établissements et utiliser les CCP pour garantir l'égalité de traitement et la transparence.

Assurer une égalité de droits aux agents non titulaires, en matière d'action sociale (ils sont écartés du CESU ; les agents recrutés par les établissements sur ressources propres n'ont accès à aucune prestation d'action sociale) ou en matière de retraite (points IRCANTEC pour les périodes de chômage refusés en cas d'indemnisation par l'employeur public, droit non reconnu à la surcotisation volontaire en cas de temps partiel).

Anne Féray

Rencontre avec Nadine Morano

secrétaire d'état chargée de la Famille, auprès du ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. Une délégation de la FSU (Gérard Aschieri, Gilles Moindrot, Elizabeth Labaye, Isabel Guidonnet) a été reçue mercredi 6 mai. Nous avions demandé cette audience afin d'aborder 3 thèmes : la politique familiale avec les mesures concernant l'évolution du congé parental et du congé de maternité, la politique petite enfance (crèches, halte-garderie, taux d'encadrement, jardins d'éveil) et l'évolution du projet de loi sur la réforme du statut de beau parent.

Au cours d'un entretien « dynamique » la ministre a développé les mesures qu'elle comptait prendre : création de 100 000 places en crèche, volonté de développer le choix des modes de garde, hausse du taux d'encadrement qui passe de 3 à 4 enfants et la possibilité de regroupement d'assistantes maternelles, l'augmentation de 25 à 50 % du financement des crèches d'entreprise et l'expérimentation d'ici 2012 de 8000 places dans les jardins d'éveil. A ce propos la ministre s'est défendue de faire concurrence à l'école maternelle, s'est dite attachée à la scolarisation à 3 ans, a indiqué que les jardins d'éveil ne se mettraient pas en place là où l'école accueille les moins de 3 ans, qu'un cahier des charges avait été adopté par la cnaf, qu'il ne s'agirait pas de préscolarisation. Elle a annoncé qu'un bilan de cette expérimentation serait effectuée.

La délégation de la FSU a mis en évidence l'insuffisance du nombre de places pour répondre aux besoins d'accueil des moins de 3 ans, rappelé la demande d'un maintien du taux d'encadrement des assistantes maternelles et d'un développement des systèmes de formation

des personnels. Affirmé avec force le dispositif réglementaire et législatif qui permet la scolarisation à moins de trois ans et souligné la contradiction entre les 8000 places annoncées en jardin d'éveil alors que chaque année le ministère de l'Education Nationale fermait 14 000 places en classes maternelles ! La FSU est favorable à ce que l'école maternelle puisse se développer, que les parents qui le souhaitent puissent scolariser leurs enfants et que les dispositifs collectifs (crèches collectives ou familiales, relais assistantes maternelles, haltes...) puissent augmenter leur capacité d'accueil et répondre aux attentes diversifiées des familles.

La ministre s'est montrée peu précise sur l'évolution du congé parental et du congé de maternité mais elle semble défavorable à l'allongement du congé maternité sous le prétexte qu'existent déjà des congés pour grossesses et couches pathologiques.

Elle a annoncé que le projet de loi sur la réforme du statut du beau parent serait examiné à l'assemblée nationale en septembre/octobre et que les dispositions que la FSU soutient sur cette question étaient toujours d'actualité.

Nous avons également demandé à être consulté sur les différents projets menés dans le ministère et à participer à la conférence de la famille ; nous n'avons obtenu qu'une réponse évasive.

La FSU a rappelé sa demande de participer au conseil de la famille, la ministre a répondu que la composition pourrait évoluer.

Déclaration du Congrès national de l'UNATOS

Le congrès national de l'Unatos des 4 5 6 et 7 mai 2009 à L'Isle sur la Sorgue rappelle solennellement la convention Unatos – Snu-Clias prise en compte par le Cdfn de la FSU les 18 et 19 mai 2004 lors de la fixation des modalités pratiques de l'adhésion du Snu-Clias à la FSU :

« l'Unatos est dans la FSU, le syndicat qui regroupe tous les personnels techniques, ouvriers, de service et de laboratoire qui, quel que soit leur statut, présent ou à venir, exercent dans les établissements scolaires et universitaires de formation. »

Le congrès demande solennellement aux instances fédérales à tous les niveaux de veiller au strict respect, par chaque syndicat affilié, du champ de syndicalisation de l'Unatos ainsi rappelé, comme ce doit être la règle pour tout syndicat membre.

Dans cette même convention, l'Unatos et le Snu-Clias s'engageaient à « rester en contact étroit pour examiner toute évolution de la situation des personnels et toute question d'intérêt commun. »

Les syndicats de la FSU concernés par la Fpt ont présenté lors des récentes élections générales dans ce secteur des listes communes partout où la situation locale le permettait. Le congrès souhaite qu'un bilan commun équilibré en soit tiré dans un cadre fédéral, dans toutes leurs dimensions (représentativité, moyens syndicaux, etc.).

L'existence aujourd'hui dans la FSU de plusieurs syndicats regroupant des personnels relevant de la fonction publique territoriale interroge les personnels eux-mêmes et leurs syndicats, notamment en termes d'efficacité syndicale. Il est indispensable de réfléchir à toutes les évolutions rendues nécessaires par cette situation.

Le congrès affirme que des évolutions ne seront possibles que dans le respect des principes fondateurs de la FSU, à la défini-

tion desquels l'Unatos a participé, en particulier favoriser les regroupements syndicaux dans le respect absolu des décisions souveraines des syndicats concernés et développer un syndicalisme de métier ancré sur les missions des personnels.

Le congrès :

- appelle les sections et militants / militantes de l'Unatos à renforcer l'Unatos.
- déclare que l'Unatos est disposée à développer toutes les coopérations multilatérales avec tous les syndicats nationaux de la FSU concernés par la Fpt dans le respect de leur champ de syndicalisation respectif et de leurs orientations respectives ;
- déclare la disponibilité de l'Unatos à participer, dans le cadre fédéral, avec tous les syndicats concernés, à tout travail en commun.

Un Conseil National de l'UNATOS extraordinaire se réunira en juillet et décidera en fonction des réponses apportées par le CDFN de juin, de la mise en œuvre, tout en renouvelant notre attachement à l'appartenance à l'équipe éducative des EPLE, de s'ouvrir vers les autres personnels territoriaux afin de confirmer les percées faites par la FSU dans ce domaine.

Le congrès mandate la prochaine direction nationale et le bureau national pour mettre en œuvre ces orientations.

L'Isle Sur la Sorgue le 5 mai 2009

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu :
<http://fsu.fr>**

imprimé par nos soins - n°ISSN: 1247-2859 - N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Mai 2009 - Prix: 0.40€
Directeur de la Publication: Gérard Aschieri

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **E-Mail** : fsu.nationale@fsu.fr